

Portefeuille de compétences

Liste des carnets d'attestation associatifs

Si vous souhaitez disposer d'une attestation qui puisse être présentée devant un examinateur ou un employeur, différentes associations et la Commission Européenne mettent à votre disposition des carnets.

- ▶ Le Portefeuille de compétences vous aide à y lister vos compétences, idéalement avec votre responsable associatif.
- ▶ Une fois rempli, vous pouvez faire certifier le document par votre responsable.



une liste des carnets d'attestation

▸ L'attestation des compétences acquises par le bénévole, l'Afev

▸ Le carnet de vie, CNOSF
<http://franceolympique.com/benevoles/CVB/>

▸ Le passeport bénévole, France Bénévolat
http://www.passeport-benevole.org/ewb_pages/p/passeport-benevole.php

▸ Le passeport d'engagement, Éclaireurs et Éclaireuses de France

▸ Le passeport de l'engagement, CRAJEP et Conseil général du Bas-Rhin
http://www.pass-age.fr/eCommunityDocuments/F4CFF81A-B1BD-46F4-96A1-17EA8A029A0E/858/Passeport_de_l%27engagement_V2.pdf

▸ Le portfolio, Animafac
<http://competences.animafac.net/files/BC-PORTFOLIO.pdf>

▸ Valorise-toi, Scouts et Guides de France
http://blogs.sgdf.fr/badeo/files/2013/05/Referentiel_VAB_JABA.pdf

Non exhaustive, cette liste classée par ordre alphabétique est régulièrement enrichie. Elle ne reflète pas un choix ou une préférence du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative lequel relaie l'information dont il dispose. Le ministère ne peut être tenu responsable ni des outils répertoriés ici, ni de leur utilisation.

L'articulation des outils et dispositifs de reconnaissance et de valorisation du bénévolat :

Étape 1

Pour décrire et savoir transmettre son expérience bénévole en termes de compétences :

- Le portefeuille de compétences

Étape 2

Pour attester de la maîtrise de ces compétences par une validation de la part de son association :

- Les carnets, passeports et livrets associatifs
- ou
- Youthpass et Europass

Étape 3

Ces outils peuvent être utilisés pour valoriser son expérience :

- Dans son association ou une autre ;
- Au collège, à travers le livret personnel de compétences ;
- À l'université, à travers des crédits ECTS ou des unités libres ;
- À travers une validation des acquis de l'expérience ;
- Dans le parcours professionnel, à travers son CV.